

Compte-rendu du conseil d'école « le temps des cerises »

Lundi 4 novembre 2019, 18h30

Présents :

Monsieur Gallard, maire

Madame Chesneau, adjointe enfance et jeunesse.

Madame Viel, coordinatrice cantine/garderie

Mesdames Auffret-Henri, Berre, Chany, Houssais, Principaud

Messieurs Dekkers, Jegousse, Sanders, représentants de parents d'élèves

Mesdames Guichard, Berthe, Maloeuvre, Dumontier, Sollier-Guesdon, Ferchaud, enseignantes,

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Madame Herrault, ATSEM

Excusés :

Madame Carré, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Madame Chuillot, représentante de parents d'élèves

Monsieur Le Prado, enseignant

Tour de table et présentation des personnes présentes.

Préambule : Mme Guichard anime ce conseil d'école en présence de Mme Gastel, directrice, qui reprend tout juste ses fonctions.

Mme GASTEL remercie Mme GUICHARD de s'être chargée de la direction de l'école pendant son congé maternité.

Rappel de l'ordre du jour.

1/Elections des représentants de parents d'élèves et modalités de vote

L'élection a eu lieu le vendredi 11 octobre 2019.

Ont été élus - titulaires : Mmes Auffret-Henri, Berre, Chany, Chuillot, Houssais, Principaud

M. Dekkers

- suppléants : Mrs Jegousse, Sanders,

Tous les parents d'élèves élus sont conviés aux réunions du conseil d'école. En cas de vote, seulement 7 voix pour les parents d'élèves (titulaires).

L'élection en chiffres pour cette année : 34 votants pour 182 inscrits soit 18% de votants.

Seulement dix votes durant les 4 heures d'ouverture du bureau de vote le vendredi, le reste était des votes par correspondance.

Il est désormais possible de ne proposer que ce type de vote (par correspondance). Nous proposons de nous prononcer aujourd'hui en conseil d'école sur la modification des modalités de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves pour notre école.

Proposition : La seule modalité de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école sera uniquement le vote par correspondance à partir de l'année prochaine.

La nouvelle disposition est votée à l'unanimité (vote à main levée)

2/ Bilan de la rentrée – projets et nouveautés

Une rentrée avec un effectif total de 140 élèves répartis sur 7 classes.

Des effectifs très légers qui nous ont fait craindre une fermeture à la rentrée.(départ de 5 familles vers l'école privée, soient 9 enfants ; déménagement de 5 familles, soient 9 enfants)

Effectifs de l'école

Rentrée 2019

Classe/enseignante	Niveau de classe	Effectifs classe	Total
Valérie Sollier-Guesdon	TPS-PS-MS (4 + 7 + 13)	24 élèves	50 élèves en cycle 1 (maternelle)
Pauline Maloeuvre	PS-GS (6 + 20)	26 élèves	
Marion Ferchaud	CP	17 élèves	47 élèves en cycle 2
Sophie Berthe	CE1	17 élèves	
Marianne Gastel Ronan Le Prado (le jeudi)	CE2	13 élèves	
Irène Dumontier	CM1-CM2 (11 + 11)	22 élèves	43 élèves en cycle 3
Hélène Guichard	CM1-CM2 (11 + 10)	21 élèves	
			140 élèves au total

Les prévisions des effectifs pour la rentrée prochaine sont en cours.

Actuellement, une fermeture de classe l'année prochaine est très probable.

Les constructions du nouveau lotissement sont en cours, les premiers effets pour l'école se feront sans doute sentir en septembre 2021.

Les nouveautés à cette rentrée :

- **SECURITE** : système de fermeture magnétique de la porte d'entrée
→ plus pratique et plus sécurisé. Merci à la mairie pour ce dispositif
- **PISCINE** : pour tous les élèves de la GS au CM2 (réglementation). Pas de coût supplémentaire pour la mairie qui finance le bus et les séances.
→ à partir de décembre pour les CE2-CM1-CM2
→ à partir d'avril pour les GS-CP-CE1
- Site Internet en cours de création pour l'école cette année. (nous demanderons par la suite les autorisations de photos aux parents)

Les projets :

- **Projet APC** : Activités pédagogiques complémentaires : projet validé par l'IEN ,
 - Par les enseignantes, le soir entre 16h30 et 17h30 ou bien le matin de 8h05 à 8h35.
 - Par petits groupes pour aider au mieux
 - aide pour des élèves qui présentent des difficultés scolaires en mathématiques et en français.
 - activités en lien avec le projet d'école : la lecture, l'acquisition de vocabulaire général et spatial, le passage par le numérique, les débats avec les délégués...
 - Ces temps ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux familles par les enseignants.

- **Projet autour de l'environnement et actions concrètes pour les enfants**
 - soirée « Objectif zéro déchet » le 27 septembre, retours très positifs de la part des parents.
 - autres actions à venir avec le conseil des délégués, activités menées lors des rencontres de classes comme nous le faisons depuis quelques années.

- Séjour à la mer pour les GS-CP-CE1 du 27 au 30 avril au centre Virginie Hériot à Cancale.
Une vente de chocolat est en cours pour aider à financer ce séjour.

3/ Modification et vote du règlement intérieur

Depuis cette rentrée, la loi a changé. L'école est désormais obligatoire à 3 ans.

Désormais, un enfant qui a 3 ans dans l'année doit fréquenter l'école maternelle à partir de la rentrée de septembre de l'année en question.

Cette année, en septembre 2019, tous les enfants nés en 2016 (quelque soit la date) devaient être scolarisés à la rentrée de septembre. Pour les enfants nés en 2017, l'école sera donc obligatoire à partir de la rentrée de septembre 2020.

→ Modification du règlement à ce sujet.

Lecture de cette partie du règlement.

Les familles qui souhaitent garder leur enfant de 3 ans l'après-midi à la maison pour faire la sieste doivent remplir une demande d'autorisation auprès de la directrice. Ce document est ensuite validé par l'IEN de circonscription.

Ce règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité pour l'année en cours.(vote à main levée)

Il sera distribué à toutes les familles de l'école pour lecture et signature.

Remarques des parents :

Les représentants de parents d'élèves proposent qu'une « boîte à idées » soit mise dans l'école à disposition des parents.

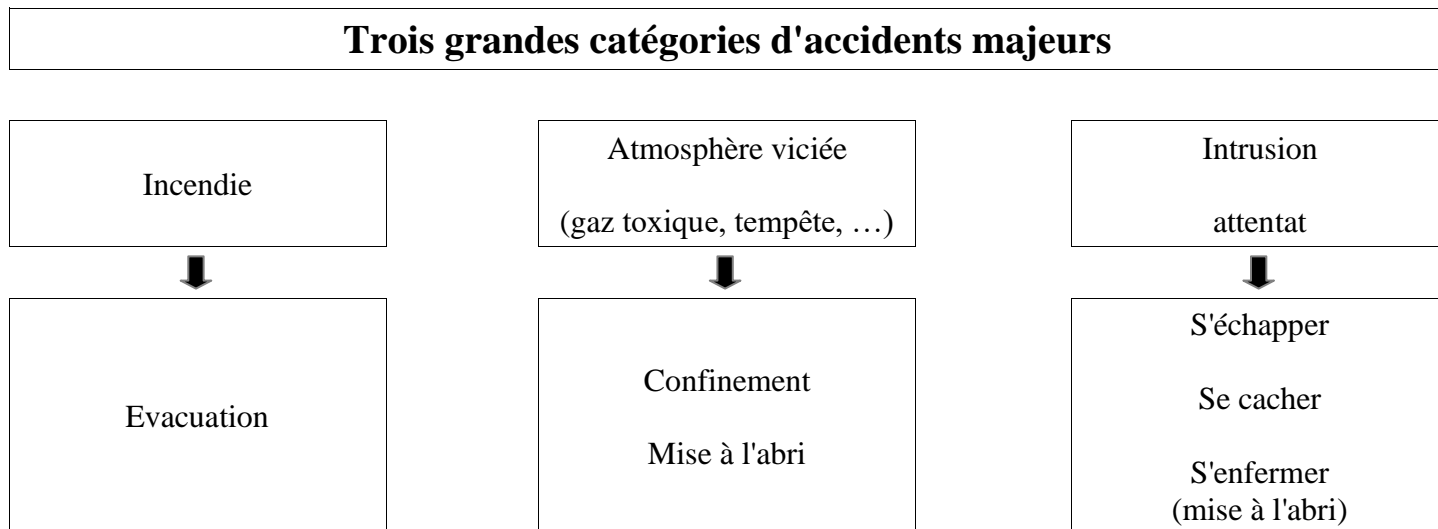
Ils soulignent aussi la confusion possible entre *parents délégués au conseil d'école* et *l'association de parents d'élèves*.

Il est aussi compliqué en tant que nouveau parent de comprendre que le temps scolaire est régi par les professeurs, mais que le temps périscolaire (cantine, garderie) dépend de la mairie.

Cela mériterait d'être éclairci et pourrait faire l'objet d'un paragraphe spécial dans le site internet de l'école.

4/ Présentation du PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document rédigé pour l'école qui décrit les conduites à tenir en cas de danger.



Les risques sont variés, c'est pourquoi plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

- 2 exercices « incendie » (dont un en tout début d'année)
- 1 exercice « tempête » ou « risque technologique »
- 1 exercice « intrusion-attentat »

Des exercices du PPMS ont été menés jeudi 17 octobre. Ils se sont correctement déroulés. Le personnel et les enfants sont de plus en plus habitués à ces exercices qui sont réalisés deux fois par an. Ces temps permettent d'observer les éventuelles difficultés qui sont ensuite discutées avec la mairie pour apporter des mesures de sécurité supplémentaires (porte magnétique par exemple, ...)

5/ Cantine et nouveaux horaires

A- Nouvelle organisation pour cette année (la parole à Chantal Chesneau et Amélie Viel)

→ pourquoi ce changement ?

Il n'y a plus de chauffeur disponible pour conduire les élèves de l'école privée à la salle polyvalente : il n'y a donc plus qu'un seul site de cantine disponible cette année en centre bourg en attendant la construction de la nouvelle cantine sous notre école.

→ quelle organisation ?

Il y a deux services de 30 à 35 minutes et un temps de récréation. Les élèves du site des cerisiers mangent au premier service, ceux de l'école Théaudière et de l'école privée mangent au deuxième service.

→ qu'est-ce qui a été mis en place pour pallier aux difficultés rencontrées en début d'année ?

Certains enfants avaient du mal à attendre le deuxième service, il leur est donc maintenant proposé de remplir les places disponibles du premier service, sur la base du volontariat. Il n'y a plus de grignotage constaté de la part des enfants qui attendent. Il est possible de leur donner un peu de pain s'ils en ont envie.

La cour de la cantine est petite et froide. Des parents demandent la pose d'une bâche qui séparerait la cour du préau pour mieux protéger les enfants du froid et de la pluie. Cette proposition a été acceptée par la mairie à la suite du conseil d'école. Elle sera bientôt installée.

Les jours où il ferait vraiment froid, Amélie pourrait emmener les enfants qui attendent à la ludothèque.

B- Travaux pour la nouvelle cantine (la parole à Luc Gallard et à Chantal Chesneau

→ où en est-on ? Date de la livraison en janvier 2020. La verrière a été montée pendant les vacances de la Toussaint, on en est actuellement au carrelage. Du « flotex », sorte de moquette, va être posée au sol pour atténuer les nuisances sonores.

→ Pour quel effectif ? Il y aura 100 places dans cette nouvelle cantine. Actuellement 140 enfants fréquentent la cantine. (2 services prévus) Il sera possible, avec quelques travaux, d'agrandir encore la cantine si nécessaire.

→ Organisation envisagée à partir de janvier 2020 : les élèves de la rue des cerisiers mangeront dans la nouvelle cantine, les CM de la rue Théaudière et les élèves de l'école privée resteront à la cantine du centre bourg. Il y aura donc un seul service au même moment sur 2 sites différents.

C- Projet de modification d'horaires pour la rentrée prochaine(septembre 2020)

→ Objectif de ce changement d'horaire : avoir plus de temps le midi pour organiser deux services dans la nouvelle cantine.

→ Proposition d'horaires sur les 4 jours d'école :

8h30-11h45 : horaires de classe du matin (3h15)

11h45-13h45 : pause méridienne (2h00)

13h45-16h30 : horaires de classe de l'après-midi (2h45)

Ouverture de l'école à 8h20 et à 13h35. Les horaires de garderie resteraient les mêmes.

→ Avantages :

- Sortie des élèves à 11h45 sans se presser.
- Les petits seront couchés plus tôt (vers 13h00), ils pourront bénéficier de plus de temps d'apprentissage l'après-midi.
- Temps d'activités possibles sur le temps du midi proposées par la mairie.(en réflexion, pour que le temps ne soit pas trop long pour les élèves)
- Temps d'APC possibles de 30 minutes proposées par les enseignants.
- Au moins 40 minutes à table pour tous les enfants : la pause méridienne de 2h permet deux services paisibles de cantine.
- Moins de temps de garderie pour les élèves arrivant tôt le matin.

Les horaires de l'école privée ne changeront pas (plus compliqué avec les trajets en car entre les 2 écoles du RPI)

Le choix est fait de ne pas décaler les horaires entre les 2 écoles, les élèves les plus grands étant à l'école rue Théaudière.

→ Discussion puis vote

(Vote à main levée)

- Nombre de voix contre :0

- Nombre d'abstention : 0

- Nombre de voix pour :16

Cette nouvelle proposition d'horaires pour septembre 2020 doit être validée par l'inspection académique avant d'être effective.

Prochain conseil d'école : le lundi 9 mars à 18h30

Compte-rendu rédigé par Mmes GASTEL et GUICHARD